



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Lycée des métiers Lautréamont

Novembre 2020



### CONTEXTE

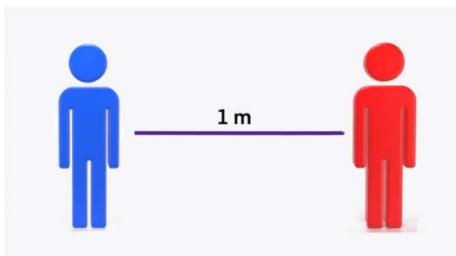
Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.



## Principes organisationnels retenus au lycée

### Les règles de distanciation physique



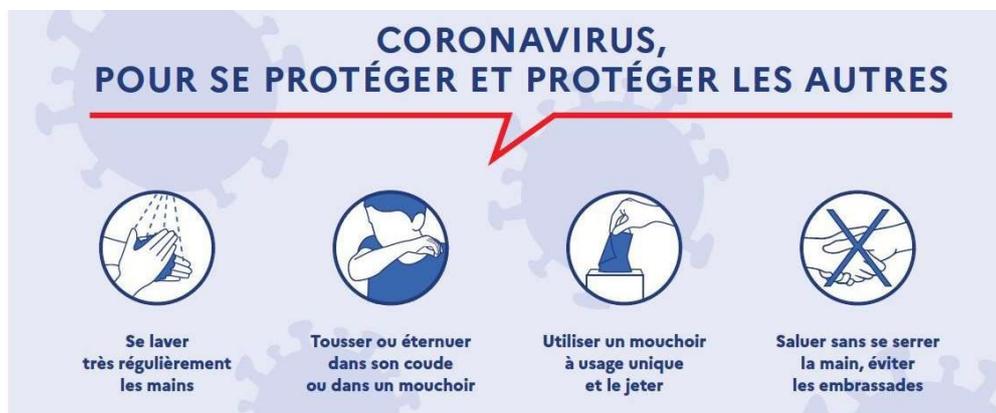
Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles

informatiques...). **Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.** La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Les publics habituellement hébergés peuvent être accueillis dans les internats. Les chambres sont attribuées de façon individuelle ou, à défaut, entre élèves d'un même groupe en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.

### L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.





Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif seront proscrites. L'utilisation d'une solution hydro alcoolique sera opérationnelle dans chacune des salles de cours, d'ateliers professionnels et des espaces collectifs (maison des lycéens, CDI, internat...)

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations (chaque professeur incitera les élèves à utiliser la solution hydro alcoolique mise à disposition ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir, à l'internat, avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

### **Le port du masque**

#### **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs<sup>1</sup>.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans l'établissement.

#### **Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs<sup>2</sup>.
- Le port du masque est obligatoire dans les lieux de circulation de l'internat et vivement recommandé dans chacun des modules
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

---

<sup>1</sup> Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.



L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours par chacun des professeurs concernés, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération aura lieu toutes les heures et au minimum toutes les 2 heures.

### La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

Le lycée organise une limitation des croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau).

Chaque classe aura une salle attribuée afin de limiter les déplacements et brassages des élèves. Les cours de TP sont maintenus pour l'ensemble des filières dans les lieux habituels. Ce sera aux enseignants de changer de salle en respectant le protocole sanitaire mis en place.

Tout comme lors du premier confinement, il y aura 2 temps de récréation le matin et l'après-midi avec les sens de circulation déjà établis. Première sonnerie (9h45 et 15h45) concernant les classes du 1er étage pour 10 minutes de pause et la deuxième sonnerie (9h55 et 15h55) concernant les classes du rez-de-chaussée sur les 2 bâtiments.

Rappel : l'accès "Vie scolaire" est réservé à la sortie en récréation et l'accès "Restauration collective" au retour en salle pour les salles du bâtiment principal. Les élèves du 1er étage descendent par l'escalier côté Direction et montent par l'escalier Vie scolaire. Les enseignants viennent récupérer leurs élèves dans la cour aux horaires habituels.

La restauration scolaire est privilégiée. Des flux de classes seront organisés sur la pause méridienne 11H30 – 14H00 et la densité des élèves respectera la distance d'au moins un mètre entre chaque élève, chaque personnes lors de la prise du repas. Une file d'attente avec un espacement d'1m sera respecté et un lavage des mains avec solution hydro alcoolique sera systématisé avant la prise du plateau.

### Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. Des lingettes désinfectantes sont mis à disposition des personnels dans chacune des salles de classes si besoin est.



*Liberté* Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service et roulement des flux classes.

*Égalité*

*Fraternité* La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux dès lors qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

## La formation, l'information et la communication

### Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. L'infirmière scolaire de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

### Les parents

Ils sont informés clairement de l'existence et l'application de ce protocole par l'intermédiaire de l'espace numérique de travail, interface privilégiée au regard du statut de l'établissement « lycée numérique ».

### Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures par l'infirmière scolaire qui rencontrera chacune des classes avec l'appui des enseignants.

## Détection : positivité COVID-19

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou un membre de sa famille. L'élève doit être orienté chez un médecin et est invité à réaliser un test. Dans l'attente des résultats, l'élève reste au domicile et bénéficie de la continuité pédagogique à travers l'environnement numérique de travail ENT (cahier de textes, travail à effectuer, évaluations...).

Les parents en informent le service vie scolaire sans délai. 2 issues au test :

- Test négatif : retour de l'élève au lycée
- Test positif : isolement de l'élève au domicile sur une durée de 7 jours « septaine »

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez l'élève alors qu'il se trouve au lycée, un protocole de prise en charge est prévu avec isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Appel sans délai des parents/responsables légaux pour récupérer l'élève en respectant les gestes barrières.